

# APPEL D'OFFRE

## *Educateur spécialisé H/F - CDI – Temps complet*

Date de prise de poste : 12/06/2024

Date de limite de réception des candidatures : 03/06/2024

Pôle **SOCIO-JUDICIAIRE**- Service **AEMO** Secteur **NICE CENTRE**

Rémunération selon le diplôme et l'ancienneté acquise, sur la base des justificatifs remis et dans le respect des dispositions de la CCN66. A titre d'exemple pour le présent poste 1 ETP) : De 2096 € en début de grille à 2727 € avec 11 ans d'ancienneté, salaire mensuel **brut** incluant l'indemnité des métiers socio-éducatifs, dite « SEGUR ».

### Missions

Intervenir en AEMO à Montjoye, c'est :

- Agir pour la protection de l'enfance, accompagner et aider les familles à développer leurs compétences, soutenir le développement des enfants.
- Offrir des espaces de traitement des conflits familiaux.
- Coordonner les actions dans un travail de partenariat très riche pour maintenir l'enfant au domicile dans des conditions optimales pour son développement et son épanouissement.
- Rejoindre une équipe pluridisciplinaire innovante et dynamique enrichie de la créativité de chacun.
- Permettre à chacun de participer à l'élaboration de nouveaux projets

Dans la conduite de vos missions, vous bénéficierez d'un management de proximité bienveillant qui vous permet d'exprimer tout votre potentiel professionnel et vos talents.

Le domaine de la protection de l'enfance vous attire, alors n'hésitez plus, le service de l'AEMO est fait pour vous !

### Conditions d'exercice

- Etre titulaire du diplôme d'Etat d'Educateur(rice) Spécialisé(e), Educateur(rice) Jeunes Enfants ou Assistant(e) social(e)
- Etre **IMPERATIVEMENT** titulaire du permis de conduire

### Profil souhaité

#### Qualifications et compétences

- Qualité relationnelle, sens de l'écoute, Qualité rédactionnelle indispensable.
- Maîtrise de l'outil informatique
- Souci du travail partagé et pluridisciplinaire.
- Dynamisme, rigueur engagement et créativité. Sens de l'organisation.

## Nos Avantages

---

- Congés payés : 5 semaines annuelles légales, 18 jours de congés supplémentaires dit « trimestriels » à prendre au cours du trimestre d'acquisition, congés d'anciennetés en sus à partir de 5 ans de présence au sein de l'association
- Prise en charge des abonnements aux transports en commun à hauteur de 50% pour le trajet domicile-travail
- Entre autres dispositions favorisant la conciliation vie pro / perso : possibilité de télétravail, jours enfant malade, mise en œuvre effective du droit à la déconnexion
- Mutuelle d'entreprise (pour le socle de base salarié, participation à hauteur de 70% par l'employeur)
- Possibilité d'ouvrir un Compte Epargne Temps

Candidature (CV et lettre de motivations) à adresser à l'attention de Mme THIRIET, Directrice du Pôle Socio-Judiciaire, à l'adresse mail suivante : [pole.socio-judiciaire@montjoye.org](mailto:pole.socio-judiciaire@montjoye.org)